AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0200
FR0000125486-FS0084

13 février 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VINCI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 février 2015, la société Qatar Holding LLC[1] (Q-Tel Tower, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, State of Qatar) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 février 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir 31 500 000 actions[2] VINCI représentant autant de droits de vote, soit 5,33% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 31 499 000 actions VINCI par le déclarant auprès de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Comet Luxembourg Holding[1] (6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg), laquelle a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VINCI et ne détient plus d'action VINCI.

[1] Contrôlée par Qatar Investment Authority (QIA), le fonds souverain de l'Etat du Qatar qui n'a pas de capital social.
[2] Dont 1 000 actions VINCI détenues par la société Qatari Diar Real Estate Investment Company, contrôlée par QIA.
[3] Sur la base d'un capital composé de 590 632 890 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.